

Procès-verbal de la séance du 27 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Christelle CLEMENT, Maire.

Présents : Catherine BALMEUR, Evelyne BARRAND, Michèle BIGOT, Jean-Luc BOITEUX, Anne CHARLES, Christiane CHAROLLE, Christelle CLEMENT, Thierry GOUSSET, David MERIQUE, Sandrine MOTRET, Jean-Louis NEISS, Éric SUCHET.

Absent(s) : Benjamin GUYOT, Sophie LORIOZ, François ROUSSELLE (procuration à Christiane CHAROLLE).

Quorum : le quorum fixé à la majorité est atteint

Secrétaire de séance : Michèle BIGOT

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Compte-rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal
- Approbation des Comptes Financiers Uniques 2024 – budgets général et annexes
- Affectation des résultats de l'exercice 2024 sur l'exercice 2025
- Versement d'une contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement
- Questions diverses

Ajout du point suivant à l'ordre du jour

- Convention tripartite avec les communes de Pesmes et Marnay pour l'accueil d'un stagiaire

Pour :13 Contre :0 Abstention :0 Accepté à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2025

Pour :13 Contre :0 Abstention :0 Accepté à l'unanimité

Compte-rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Locales, le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du même code, à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Néant

N°2025/6
Approbation des
Comptes
Financiers
Uniques 2024 –
budgets général
et annexes

Pour :12

Contre :0

Abstention(s) :0

Accepté à

l'unanimité

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu la délibération n°53/2023 du 5 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu les Comptes Financiers Uniques 2024 de la Commune de GY pour les budgets général et annexes bois et lotissement ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Madame le Maire ayant quitté la salle,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence d'Anne CHARLES, 1ère Adjointe,

-APPROUVE les Comptes Financiers Uniques 2024 de la Commune de GY pour les budgets général et annexes bois et lotissement ;

- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N°2025/7
Affectation des
résultats de
l'exercice 2024
sur l'exercice
2025

Pour :13
 Contre :0
 Abstention(s) :0
 Accepté à
 l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Approuve les affectations de résultats 2024 suivantes pour le budget général et les budgets annexes :

BUDGET GENERAL

Résultat de fonctionnement		
	Résultat de l'exercice	200 386.87
	Résultat antérieur reporté	482 139.31
	Résultat à affecter (total)	682 526.18
Solde d'exécution d'investissement		-156 226.12
Restes à réaliser dépenses investissement	82 500.00	Solde :-82 500.00
Restes à réaliser recettes investissement	0.00	
Affectation en réserves R 1068 en investissement		238 726.12
Report en fonctionnement R 002		443 800.06

BUDGET BOIS

Résultat de fonctionnement		
	Résultat de l'exercice	91 838.57
	Résultat antérieur reporté	191 620.69
	Résultat à affecter (total)	283 459.26
Solde d'exécution d'investissement		-28 628.22
Restes à réaliser dépenses investissement	0.00	Solde : 0.00
Restes à réaliser recettes investissement	0.00	
Affectation en réserves R 1068 en investissement		28 628.22
Report en fonctionnement R 002		254 831.04

BUDGET LOTISSEMENT

Résultat de fonctionnement		
	Résultat de l'exercice	22 500.00
	Résultat antérieur reporté	883 462.66
	Résultat à affecter (total)	905 962.66
Solde d'exécution d'investissement		-1 232 529.72
Restes à réaliser		0.00
Affectation en réserves R 1068 en investissement		0.00
Report en fonctionnement R 002		905 962.66

N°2025/8
Versement d'une contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement

Pour :13

Contre :0

Abstention(s) :0

Accepté à

l'unanimité

Madame le Maire propose de verser une contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement, mis en place par le Département de la Haute-Saône, qui permet aux personnes défavorisées d'accéder à un logement décent et indépendant, de disposer de la fourniture d'énergie et de pouvoir bénéficier d'un accompagnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-Accepte de verser une contribution de 200 € au Fonds de Solidarité pour le Logement ;

-Autorise Madame le Maire à signer la convention de financement pour l'année 2025 et tous les documents s'y rapportant.

N°2025/9
Convention tripartite avec les Communes de Pesmes et Marnay pour l'accueil d'un stagiaire

Pour :13

Contre :0

Abstention(s) :0

Accepté à

l'unanimité

Madame le Maire présente le projet de convention tripartite avec les Communes de Pesmes et Marnay pour l'accueil d'un stagiaire à compter du 3 mars 2025 et jusqu'au 31 août 2025, dans un objectif commun de redynamisation du commerce local.

Cette opportunité s'inscrit dans la politique communale entreprise en matière de redynamisation du centre-bourg.

Elle précise que la convention d'accueil du stagiaire est exclusivement signée par la Commune de Marnay qui assure la gestion administrative.

La convention tripartite a quant à elle pour objet la répartition des charges financières entre les trois collectivités d'accueil (indemnités de stage et frais divers).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-Approuve le projet de convention tripartite avec les Communes de Pesmes et Marnay pour l'accueil d'un stagiaire à compter du 3 mars 2025 et jusqu'au 31 août 2025, et les modalités financières,

-Autorise Madame le Maire ou la Première Adjointe, Anne CHARLES, à signer ladite convention et tous documents correspondants,

-Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget du présent exercice.

Questions et informations diverses

-Projet de modernisation du système d'accès au complexe sportif

Le Maire,
Christelle CLEMENT



Le Secrétaire de séance,
Michèle BIGOT

